

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion à un groupement d'établissements scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/10/2022

Réuni le : 18/10/2022

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion à un groupement d'établissement scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

GRETA-CFA de Vendée :

Pour la mise en œuvre de leurs missions d'apprentissage et de formation continue, ainsi que de la formation et d'insertion professionnelles, il est constitué entre les établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.) de la Vendée, un groupement d'établissement, sur le fondement de l'article L.423-1 du code de l'éducation.

Monsieur le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation d'adhérer au GRETA-CFA de Vendée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0